

Le 24 mai, à Montréal, s'exprimant en présence du Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros-Ghali, M. Mulroney passait en revue les événements de la crise yougoslave et rappelait le rôle joué par les Nations Unies :

En Yougoslavie, alors que personne ne pouvait douter que la situation allait dégénérer, la communauté internationale s'est cantonnée dans l'attentisme et dans une dangereuse indifférence. En septembre dernier, le Canada a lancé un appel pour que l'ONU intervienne et a offert de mettre à sa disposition des soldats et du matériel. Il a fallu attendre jusqu'en avril pour que le Conseil de sécurité autorise l'envoi d'un plein contingent de maintien de la paix (...)

L'ONU et ses États membres doivent être en mesure d'intervenir plus tôt et plus vigoureusement dans l'avenir afin de prévenir de tels désastres. Mais qu'arrive-t-il quand le désastre est inévitable comme en Yougoslavie ? Quel sorte de message envoie-t-on ailleurs quand le monde ferme les yeux sur un carnage pareil ? La Bosnie et l'Herzégovine ont suivi les règles établies par l'ONU, la Communauté européenne et la CSCE pour accéder à l'indépendance. Elles ont fait confiance à la communauté internationale, mais elles ont dû se défendre seules contre un imposant appareil militaire. Il en est résulté, selon les mots du ministre des Affaires étrangères de la Bosnie, «Une disgrâce pour l'humanité».

Devant l'exemple malheureux de la Bosnie et de l'Herzégovine, force est de constater que l'ONU n'a pas les moyens qu'il faut pour se porter efficacement au secours des innocents. Elle doit revoir de toute urgence la gamme des possibilités qui s'offrent à elle afin de maintenir la paix et la sécurité internationales. Et ses membres doivent trouver en eux-mêmes la volonté politique nécessaire pour se prévaloir de tous les instruments que la Charte met à leur disposition.

Faisant remarquer que, «lorsque le nationalisme tourne à la violence, il y a toujours une large part de responsabilité à attribuer aux parties concernées», le premier ministre annonça que le gouvernement allait, sans plus attendre :

- demander au Conseil de sécurité de convoquer d'urgence une réunion officielle afin de prendre des sanctions économiques, commerciales et pétrolières contre le régime de Belgrade, ainsi que les dispositions nécessaires pour qu'on puisse acheminer des secours humanitaires via l'aéroport de Sarajevo;
- suspendre les droits d'atterrissage au Canada des avions de la JAT, lignes aériennes yougoslaves;
- fermer le dernier consulat yougoslave, c'est-à-dire celui de Toronto, et rappeler l'ambassadeur canadien en poste à Belgrade pour consultation.¹⁰

¹⁰ Cabinet du premier ministre, «Notes pour une allocution du premier ministre Brian Mulroney à la Conférence internationale des jeunes leaders», Montréal, 24 mai 1992, p. 4-6.